

Terrien

interjurassien

Réduire mon empreinte carbone
agricole : AgrolImpact

Bulletin régional d'information du monde rural



AGRIJURA 
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE



Réduire mon empreinte carbone agricole : AgrolImpact

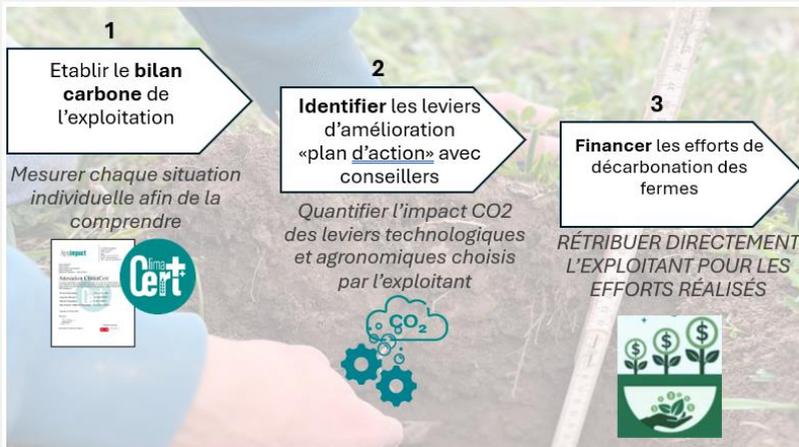
A la une

La FRI soutient les exploitations du Jura et du Jura bernois pour mettre en œuvre la réalisation de bilans carbone, dans le cadre des actions proposées par l'association AgrolImpact. AgrolImpact est un programme de TRANSITION CLIMATIQUE DES PRODUITS AGRICOLES. L'association www.agroimpact.ch se consacre à valoriser et mettre en œuvre concrètement la décarbonation des productions agricoles de fermes volontaires, via des mesures pragmatiques et efficaces, adaptées à chaque ferme, sans compromettre la viabilité économique des exploitations.

Des solutions agronomiques sur mesure sont proposées pour :

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre des fermes
- Augmenter la capacité de stockage de carbone dans les sols.

Percevez une prime sur vos produits agricoles éligibles en 3 étapes : en fonction de la réduction de votre bilan carbone, percevez vos primes sur vos produits :



(Source : AgrolImpact)

Catalogue de leviers d'action pour réduire son empreinte carbone. Pour accompagner les agriculteurs qui souhaitent mettre en place des pratiques de transition sur leur exploitation, Proconseil a élaboré un **catalogue de leviers de réduction de l'empreinte carbone**, selon les thématiques et pour les productions d'élevage et de grandes cultures d'une exploitation agricole. Ce document est disponible sur le site internet de la FRI.

Principaux postes d'émissions de GES sur exploitation



Troupeau

CH₄ : Éructations et déjections animales

CO₂ : Fabrication et transport d'aliments, d'intrants et utilisation de machines/ d'électricité



Prairies

CH₄ : Déjections animales (pâturage)

CO₂ : Utilisation de machines et d'intrants

N₂O : Fertilisation azotée minérale et/ ou organique



Grandes cultures et vignes

CO₂ : Utilisation de machines et intrants

N₂O : Fertilisation azotée minérale et/ou organique



Bâtiments

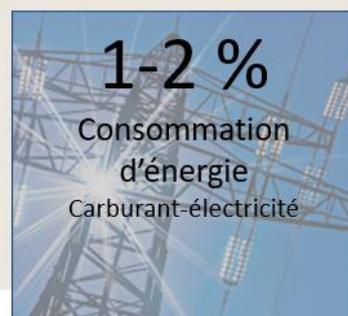
CH₄ : Stockage des déjections

CO₂ : Électricité

N₂O : Stockage des déjections

(Source : Proconseil)

Les principaux leviers de réduction en production bovine. Le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre est décrit par thématique dans ce schéma en fonction des leviers choisis par l'agriculteur dans son plan d'action :

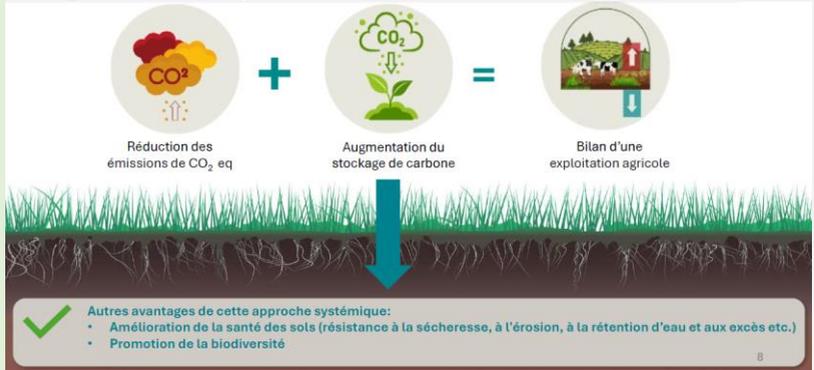


(Source : BD Carbon Dairy)

Le stockage du carbone dans les sols en rotation. La réduction de l’empreinte carbone relative aux productions végétales est permise grâce à :

- La couverture des sols entre deux cultures
- La réduction du travail du sol
- L’augmentation des apports de matière organique.

L’agriculture fait partie de la solution !



(Source : AgrolImpact)

Formulaire d'inscription : www.agroimpact.ch

AgrolImpact : Formulaire de demande de devis

Afin de recevoir un devis, nous vous remercions de répondre au formulaire ci-dessous. Le devis est informatif et estimera les coûts du diagnostic. Les démarches administratives cantonales sont assurées par AgrolImpact.

A noter que pour recevoir une prime climat sur les produits agricoles, au minimum un plan nécessaire. Il est également possible de faire un plan d'action pour améliorer le stockage.

L'envoi de ce formulaire ne vous engage à rien. L'engagement dans la démarche AgrolImpact est à valider.

Pour toute question vous pouvez nous contacter au +41 21 960 11 11.
 Pour plus d'information concernant la démarche : www.agroimpact.ch

Pour les soutiens du Canton de Vaud : promoteurs.ch@vaud-climat-vaud.ch

ACCUEIL

QUI SOMMES-NOUS

AGRICULTEURS

Etapes de la démarche ClimaCert

Accès direct – Formulaire d'inscription

ENTREPRISES

DOCUMENTATION

PRESSE

CONTACT

Plus d'informations sur www.frij.ch/projet-agroimpact-bilans-carbone/

■ Contact : Jocelyn Altermath, FRI





AGRIJURA 
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Agrijura

EDITO



François Monin

Tout le reste n'est que garniture

Le 2 mai dernier, le Tribunal fédéral a tranché. Il pose une limite claire, courageuse et forte : on ne peut plus faire passer un produit végétal pour ce qu'il n'est pas. En interdisant l'usage de termes comme « planted.chicken » pour des aliments sans la moindre trace de viande, la justice protège enfin ce que nous, agriculteurs et éleveurs, défendons depuis toujours : l'honnêteté envers le consommateur, et la reconnaissance de notre travail.

Si derrière les mots « escalope », « saucisse » ou « filet », il y a des métiers, des savoir-faire, des terroirs, il y a surtout tromperie lorsqu'ils sont usurpés pour nommer des produits concurrents. Détourner le vocabulaire existant pour vendre des produits d'imitation, c'est non seulement flouer les acheteurs, mais aussi piétiner toute une filière qui travaille avec rigueur et transparence.

Cette décision est une victoire de bon sens. Elle rappelle que l'alimentation n'est pas un jeu de marketing. Elle remet la vérité au cœur de l'étiquetage. Et elle envoie un message fort : on ne construit pas l'avenir alimentaire sur la confusion et l'approximation. Défendre nos mots, c'est aujourd'hui défendre nos produits. Si des tentatives politiques de nos élus ou les explications plus ou moins claires de notre administration ont soulevé le sujet, la décision de notre plus haute juridiction est bien plus impactante. Elle est contraignante.

Maintenant, le temps est venu d'aller plus loin. Il faut une réglementation stricte au niveau des ordonnances qui empêche une fois pour toute l'appropriation du langage spécifique de l'élevage à d'autres fins. Défendre nos mots, c'est défendre nos produits. A l'image de nos voisins français, sachons préserver nos termes, pour défendre notre agriculture.

■ François Monin, directeur Agrijura



AGRIJURA 
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Agrijura

Infos

Fête des Paysannes et des Paysans jurassiens

Dernière ligne droite avant la **Fête des Paysannes et Paysans jurassiens** qui se tiendra du 7 au 8 juin 2025 du côté du Mont de Coeuve. Au programme :

Samedi 7 juin :

- De 9h00 à 16h00 : Concours bovin, expositions, stands des partenaires
- Dès 18h30 : Animation musicale avec les Glob'Trotters
- 19h15 : Quadrille chevalin du syndicat de la Vallée de Delémont
- 21h00 : Démonstration du Swing Rock Ajoie
- 22h00 : Remise des prix du concours bovin
- 22h30-3h00 : Soirée des jeunes agriculteurs jurassiens avec DJ CLM

Dimanche 8 juin :

- De 10h00 à 17h00 : Journée portes ouvertes à la ferme, stands de nos partenaires, animations, restauration, jeux pour enfants, présentation de cultures, gymkhana de tracteurs
- 10h00 : Quadrille chevalin du syndicat d'Ajoie et de la troupe des étalons
- Concert de la fanfare de l'Ancienne de Chevenez puis cortège avec animaux
- 13h00 : Concert de la chorale Chante ma Terre
- 14h00 : Quadrille chevalin de la troupe des étalons et du syndicat des Franches-Montagnes
- 14h30 : Foins à l'ancienne et démonstration de machines

FÊTE des Paysannes & Paysans JURASSIENS

50^{ANS}  **AGRIJURA** 
CHAMBRE D'AGRICULTURE



SITE de La cavaLerie

mont de coeuve 7-8 JUIN 2025

Vaccin langue bleue : subvention fédérale

Pour rappel, la Confédération participe aux coûts de la vaccination contre la fièvre catarrhale du mouton (sérotypes BTV- 3 et 8) et maladie épizootique hémorragique (EHD) à la hauteur de 10 millions de francs. Le solde permet de réduire rétroactivement les prix payés par les détenteurs d'animaux pour le vaccin administré, par animal ayant reçu une immunisation de base et par sérotype. **Condition de versement** : les détenteurs d'animaux devront avoir rempli **l'autodéclaration des animaux vaccinés d'ici au 31 août 2025. Pour les bovins, les moutons et les chèvres, l'enregistrement se fait directement dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA)**. Les détenteurs d'animaux doivent conserver la facture de la vaccination comme justificatif afin de pouvoir bénéficier de la réduction rétroactive, sous forme de participation financière.

Le versement sera effectué en 2026 via le décompte ordinaire de la BDTA. Cela permet de réduire au minimum le travail administratif et de garantir que davantage de fonds soient directement disponibles pour la réduction du prix des vaccins.

Faucher futé

L'Union Suisse des Paysans poursuit cette année la campagne de sensibilisation « Faucher futé ». La saison de fauche a commencé - et avec elle le défi de produire un fourrage de qualité, tout en préservant la biodiversité animale.

Faucher futé : la faucheuse-conditionneuse est un outil qui a fait ses preuves dans la culture fourragère : elle réduit le temps de séchage, améliore la qualité du fourrage et permet d'exploiter efficacement même les courtes fenêtres météorologiques. Mais son utilisation peut - en fonction du moment et du lieu - nuire aux insectes et aux petits animaux. Pourtant, les insectes jouent un rôle essentiel en agriculture : ils assurent la pollinisation, soutiennent des écosystèmes sains et contribuent à la stabilité des rendements.

C'est pourquoi « Faire d'une pierre deux coups : qualité du fourrage & biodiversité » :

- Regardez les vidéos de [la Suisse romande](#) sur YouTube
- Pour plus d'informations sur le site de l'USP, rendez-vous sur www.faucher-fute.ch.

Calendrier de l'Avent

Les Paysannes Jurassiennes et Romandes lancent un calendrier de l'Avent mettant nos terroirs en valeur. Vous trouverez l'ensemble des informations sur ce projet innovant sur notre site internet ou en scannant le QR-code figurant sur l'affiche à la page suivante.

■ François Monin et Marc Kury, AgriJura

LES 7 TERRES PAYSANNES

Calendrier de l'Avent 2025

Voyagez à travers le paysage délicat de la poya des 7 terres paysannes
et découvrez jour après jour les 24 trésors de l'Avent
produits par les Paysannes Romandes

des associations des cantons
Fribourg • Genève • Jura • Jura bernois • Neuchâtel • Valais • Vaud

Confectionné
en quantité limitée
pour cette première édition,
ce calendrier de l'Avent 2025
est une ode à la solidarité,
à la sensibilité et aux valeurs
paysannes.

Vous voulez commander ?
C'est ici que ça se passe



Forme du
calendrier





Chambre d'agriculture du Jura bernois

Infos

Fête de la Tête de Moine – 8^e édition 2025

La 8^e édition de la Fête de la Tête de Moine AOP, qui s'est tenue du 2 au 4 mai 2025, a été un succès incontestable, réunissant plus de 12'000 visiteurs. Nous adressons nos plus sincères remerciements à tous les bénévoles, aux exposants d'animaux ainsi qu'à nos précieux sponsors. Votre présence et vos échanges sur notre stand ont permis de riches moments de partage et une ambiance des plus conviviales.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les exposants suivants : Famille Mikaël Zürcher, Raymond Bühler, Sonja Gerber, David Andres, Jean-Pascal Michel, Famille Michael Amstutz, Markus Loosli et Daniel Gyger.

La CAJB renouvelle chaque année ses exposants. Si vous êtes intéressé-e à participer à une prochaine édition, n'hésitez pas à vous annoncer auprès du secrétariat (info@cajb.ch ou 032 481 51 10).

Merci à toutes et à tous pour votre enthousiasme – et à l'année prochaine pour la 9^e édition !

Ristourne sur les carburants

Encore passablement d'exploitations ne font pas valoir leur droit à la ristourne sur les carburants. Les exploitations qui ont perçu la ristourne l'année précédente (versée début décembre), reçoivent automatiquement un formulaire pour l'année suivante, par poste, en même temps que la décision de remboursement. Elles doivent le contrôler, le signer et le renvoyer. **Déla**
légal : 30 juin 2025. Pour bénéficier de la ristourne, le délai de retour du formulaire à l'OFDF est fixé au **30 juin 2025** (renvoi du formulaire par courrier A+, vivement recommandé). Si l'exploitant-e a changé, l'ancien-ne exploitant-e transmet si possible le formulaire au nouvel exploitant qui peut alors l'adapter avec ses nouvelles coordonnées.

Brunch du 1^{er} août

Les inscriptions officielles étaient possibles jusqu'à fin avril 2025. Pour toute inscription tardive, veuillez contacter le secrétariat par e-mail à info@cajb.ch ou par téléphone au **032 481 51 10**.

Sauvetage des faons : pourquoi et comment agir ?

Chaque printemps, lors de la fauche des prairies, des milliers de faons sont tués en Suisse car ils restent immobiles, cachés dans l'herbe par leur mère pour échapper aux prédateurs. Invisibles depuis les tracteurs, ils ne fuient pas à l'approche des machines.

Ce drame n'est pas seulement une perte pour la faune : il peut aussi contaminer le fourrage avec le botulisme, dangereux pour le bétail.

La solution ? L'utilisation de **drones équipés de caméras thermiques** permet de repérer rapidement les faons avant la fauche. Grâce à la chaleur dégagée par leur corps, ils sont localisables en quelques minutes. Une fois détecté, le faon est protégé sur place ou déplacé sans contact direct, puis le champ peut être fauché en toute sécurité.

Quand ? Les vols se font **tôt le matin (entre 4h et 8h30)** ou **en soirée**, pour garantir une bonne détection thermique.

Pourquoi adopter cette méthode ?

- **Rapide et fiable** (près de 100% de réussite)
- **Gratuit pour les agriculteurs**
- **Moins de stress, moins de risques pour les animaux et le fourrage**

Le service est assuré par des bénévoles du **Sauvetage Faons Jura bernois**.

Plus d'infos : www.sfjb.ch

■ Daniela Allemann-Gerber, secrétaire générale CAJB



FRI'VULG – Les publications de notre site internet pour répondre aux questions des exploitant-e-s

Barbarée vulgaire, bunias d'Orient et sisymbre officinal : les crucifères jaunes prolifèrent

Les crucifères jaunes problématiques sont de retour sur les bords de chemins, dans les herbages et dans certaines parcelles cultivées. C'est le bon moment pour pratiquer la lutte mécanique ou par arrachage.

Bien que non-toxiques, ces plantes envahissantes ne sont pas ou peu consommées par le bétail et prennent la place des bonnes plantes fourragères.

Parmi ces plantes, nous vous conseillons de surveiller :

- le bunias d'Orient (espèce invasive), en plaine ;
- la barbarée commune ou vulgaire (espèce indigène), en plaine et en montagne ;
- le sisymbre officinal (espèce indigène), en plaine éventuellement, en montagne ;

Ces plantes sont observées principalement en pâturages, mais aussi en prairies (y compris prairies temporaires). Elles sont aussi observées le long des routes et des chemins de fer.

Bunias d'orient

Photos (FRI) : bas de la plante et inflorescence du bunias.



Nom(s) : *Bunias orientalis* ; Roquette turque, Glatte Zackenschötchen
Plante vivace envahissante, non-indigène

Feuilles : jusqu'à 40 cm de long, profondément divisées avec un grand lobe terminal triangle allongé (« fer de lance »). Tige avec poils rouge bordeaux très foncés.

Floraison de mai à août : Pétales jaune vif 5-6 mm

Fruit : silique ovoïde avec pointe (en « citron ») avec petites verrues vertes.

Photo (FRI) : foyer de bunias d'Orient en bordure de prairie temporaire.



Cette espèce d'origine caucasienne se propage actuellement sur de vastes territoires d'Europe centrale et d'Europe de l'est. Dans les exploitations agricoles, elle envahit durablement les surfaces, devient dominante et concurrence la végétation typique de ces milieux. Du fait de son odeur désagréable, le bétail l'évite. Elle réduit la qualité fourragère, que ce soit celle du fourrage frais ou conservé. Elle n'est pas toxique cependant.

La plupart des graines ne se propagent pas très loin de la plante-mère, exceptées celles déplacées par la faune ou l'humain. Une plante de bunias d'Orient peut aussi se régénérer à partir d'un fragment de racine de seulement 1 cm de long.

Cette plante est considérée comme potentiellement invasive en Suisse. D'importants foyers ont été signalés depuis quelques années dans la région et les autorités ont ordonné certaines mesures de lutte.

Barbarée commune (ou vulgaire)

Photo (J. Michaux) : tiges fleuries et feuilles à aspect brillant de la barbarée.



Nom(s) : *Barbarea vulgaris* ; Herbe de Sainte-Barbe, Gemeine Winterkresse
Annuelle et principalement bisannuelle, indigène.

Feuilles : généralement non divisées, aspect brillant.

Floraison de mai à août. Pétales jaunes 5-8 mm.

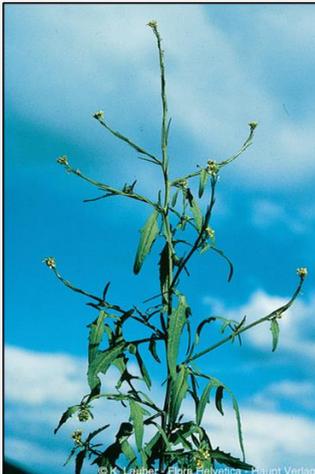
Fruit : silique 1.5-2.5 cm, quadrangulaire, ovoïde, avec pointe de 2-3 mm au bout.

Présente dans les pâturages ayant souffert de la sécheresse, aussi dans certaines localités en montagne (environ 1'000 m), la barbarée est aussi fréquemment observée en bord de route, mais semble peu concurrentielle dans les herbages de bonne composition botanique.

La barbarée peut être toxique si elle est consommée en grande quantité. Elle peut provoquer des problèmes de digestion, des coliques et des inflammations des reins et des voies urinaires

Sisymbre officinal

Photo : (Infoflora) : tige et rameaux fleuris du sisymbre.



Nom(s) : *Sisymbrium officinale* ; herbe aux chantres ; Weg-Rauke.

Plante annuelle indigène.

Feuilles : en fer de lance très allongé, poilues des deux côtés, vert sombre, coriaces.

Floraison de mai à août, **Fleurs jaune pâle**.
Pétales longs de 3-4 mm.

Fruit : silique cylindrique, longue de 1-1.5 cm, pubescente, **appliquée à la tige**.

Le sisymbre officinal semble poser problème dans les herbages (notamment pâturages) ayant souffert de la sécheresse.

Les tiges grêles ne sont pas consommées par le bétail mais la plante n'est pas toxique.

Conseils de lutte contre les crucifères jaunes problématiques

Lorsqu'une de ces espèces s'est établie, l'éradication est difficile. Il est donc important de lutter contre les premiers foyers.

1. **Observez vos herbages**, surtout en bordures de route/chemin de fer, et en particulier dans les zones où l'herbage subi des dégâts (sécheresse, campagnols, etc)
2. **Maintenez un couvert végétal dense** (sursemis, ressemis, utilisation en condition de sol portant, etc).
3. **Empêchez la formation de graines** :
 - L'arrachage manuel semble la méthode la plus efficace. Cependant, cette méthode peut être délicate à cause des racines qui sont longues et cassantes.
 - La fauche est aussi efficace, plusieurs passages peuvent être nécessaires. La hauteur de coupe doit être suffisamment basse pour freiner fortement la repousse. Les espèces annuelles (Barbarée et Sisymbre) y seront plus sensibles que le Bunias.
 - Pour le traitement chimique en plante par plante, aucun produit n'est homologué contre ces plantes.

Documentation :

- Infoflora : <https://www.infoflora.ch/fr/>
- Fiche Bunia : https://www.infoflora.ch/assets/content/documents/neophytes/inva_buni_ori_f.pdf
- Site Jean Michaux : <https://canope.ac-besancon.fr/flore/> ■ Julien Berberat, FRI

Retrouvez ici tous les articles de la rubrique FRI'VULG



Maladie de la langue bleue – Participation de la Confédération aux coûts de vaccination

La Confédération participe aux coûts de la vaccination contre la maladie de la langue bleue et la maladie épizootique hémorragique (EHD) à hauteur de 10 millions de francs. La réduction rétroactive sera effectuée en 2026 via le décompte de la BDTA.

Lire la suite sur <https://frij.ch/maladie-de-la-langue-bleue-vaccination-et-cie/>

Brevet fédéral d'agriculteur-trice – Maîtrise fédérale agricole : offre 2025-2026

L'Ecole de chef-fe-s d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU), organisée par la FRI à Courtemelon et Loveresse, en collaboration avec le CPNE-TN de Cernier, dispense les cours préparatoires requis pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur-trice, puis de la maîtrise fédérale agricole. L'ECE Arc jurassien propose la formation requise pour l'obtention du brevet sur deux ans, alors qu'une année suffira par la suite pour accéder à la maîtrise.

Le/la chef-fe d'exploitation titulaire du brevet fédéral planifie et gère son entreprise, il/elle conduit et met en valeur de manière rationnelle et efficace les branches de production et les prestations présentes.

Le/la chef-fe d'entreprise titulaire de la maîtrise fédérale planifie, gère et développe une entreprise agricole avec succès et en toute indépendance.

Les cours de l'ECE Arc JU s'adressent aux agriculteurs-trices du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel. Selon la provenance des participant-e-s, les cours seront dispensés à Cernier, Courtemelon et Loveresse, entre septembre 2025 et juin 2026, à raison d'un à trois jours par semaine. Le tableau présenté plus bas mentionne la liste des modules proposés pour 2025-2026. Le solde des modules disponibles seront proposés en 2026-2027. L'offre globale 2025-2027, ainsi que l'horaire 2025-2026 figurent sur le site internet www.frij.ch.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à l'une des séances d'information suivantes :

Lundi 16 juin 2025, 20h00, FRI, Courtemelon / Mardi 17 juin 2025, 20h00, CPNE-TN, Cernier

De plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frij.ch.

Les inscriptions aux cours 2025-2026 peuvent se faire à l'aide du coupon ci-dessous **jusqu'au 31 août 2025**.

Renseignements : www.frij.ch

Pierre-André Odiet, FRI, Courtemelon, 032 545 56 63, pierre-andre.odiet@frij.ch

A retourner, jusqu'au 31 août 2024, à :
Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

Adresse : _____ NPA, localité : _____

Tél : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____ Canton : _____ N° AVS : _____

Coordonnées bancaires* : N° IBAN : _____

Nom et adresse du/de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale.

- ☞ **souhaite suivre le / les module(s) suivant(s)** (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche, sur le formulaire au verso, les modules de gestion obligatoires suivis en 2025-26 doivent aussi être cochés)
- ☞ **accepte de figurer sur des listes de lauréat-e-s** publiées dans la presse : oui non

- ☞ **accepte que des photos** sur lesquelles il/elle apparaît durant sa formation à la FRI puisse être publiées pour un usage en relation avec l'école : oui non
- ☞ **accepte que les vidéos et/ou enregistrements sonores** dans lesquels il/elle apparaît puissent être utilisées à diverses fins en lien avec les activités de l'école : oui non

Modules 2025-2026		Points	Durée (demi-jours)	Prix (1)(2) facturé	Coût net (2)
BREVET					
Bo1	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise		12	1040.-	280.-
Bo2a	Rentabilité de l'entreprise (préparation à l'examen écrit gestion) (3)		20	1'600.-	400.-
Bo2b	Rentabilité de l'entreprise (préparation de l'étude d'exploitation) (3)		13	1040.-	260.-
Bo3	Marketing		10	880.-	240.-
Bo4	Gestion du personnel		11	960.-	260.-
LW01	Grandes cultures	6	16	1'360.-	360.-
LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	6	20	1'680.-	440.-
LW03	Grandes cultures bio (4) (ECE ArcJU)	6	15	1'280.-	340.-
LW10	Soins aux onglons des bovins	2	10	880.-	240.-
LW11	Elevage et garde du cheval	4	16	1'360.-	360.-
LW14	Elevage et garde des caprins (4) (Châteauneuf)	4	10	880.-	240.-
LW18	Module supplémentaire en grandes cultures (betteraves, pdt, tournesol...) (4) (Agrilogie)	3	8	720.-	200.-
LW20	Approfondissement santé des bovins – A Elevage (4) (5) (Agrilogie)	4	10	880.-	240.-
BF03	Energies et matières premières renouvelables (4) (ECE ArcJU)	4	10	880.-	240.-
BF04	Accueil à la ferme – Base (6)		8	640.-	160.-
BF04b	Accueil à la ferme – Hébergement (4) (6) (Châteauneuf)	2	6	560.-	160.-
BF04d	Accueil à la ferme – Vente directe (6)	2	6	560.-	160.-
BF06	Biodiversité (4) (Agrilogie)	3	10	880.-	240.-
BF07	Offres de formation à la ferme	2	6	560.-	160.-
BF09	Travaux pour tiers (4) (Agrilogie)	4	12	1'040.-	280.-
BF12	Production de volaille pour la viande (4) (Aviforum)	3	10	880.-	240.-
BF14	Alimentation et ménage sur l'exploitation agricole (4) (Agrilogie)	2	10	880.-	240.-
BF21	Verger haute tige	4	16	1'360.-	360.-
BF 29	Constructions	3	8	720.-	200.-
BP16	Transformation du lait (7)	2	10	880.-	240.-
MAITRISE					
	M05 Gestion stratégique		12	960.-	240.-

- (1) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement.
- (2) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de la FRI grâce à un soutien financier des cantons à la formation supérieure agricole.
- (3) Le module Bo2 est évalué dans le cadre des examens finaux du brevet :
 • examen écrit de gestion (Bo2a), concerne les candidat-e-s qui débute la formation ;
 • étude d'exploitation et entretien professionnel sur l'exploitation (Bo2b), concerne les candidat-e-s en 2^e année.
- (4) Modules organisés en commun et en collaboration avec les écoles de chef-fe-s d'exploitation de Grangeneuve (FR), Agrilogie (VD), Châteauneuf (VS) et Aviforum (BE). Les cours ont lieu tout ou partie dans l'école organisatrice.
- (5) Le module LW20 est ouvert aux candidat-e-s au bénéfice d'une très bonne expérience en production laitière et qui ont achevé le module LW05. L'obtention des 4 points nécessite la fréquentation des deux parties A et B du module (partie B Elevage proposée en 2026-27).
- (6) L'inscription aux modules BF04b Accueil à la ferme – Hébergement et BF04d Accueil à la ferme – Vente directe nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme – Base.
- (7) Module proposé dans le cadre des cours préparatoires au brevet fédéral de paysanne, capitalisable également pour le brevet fédéral d'agriculteur-trice.

Date et lieu : _____ Signature : _____

Les données concernant les personnes en formation collectées et traitées par la FRI sont nécessaires à la gestion de la filière de formation concernée, à la documentation et au suivi du cursus de formation des personnes en formation.

Elles sont collectées et traitées dans le respect des dispositions légales régissant la filière en question. Elles sont destinées à l'usage interne et ne sont transmises, le cas échéant, qu'aux personnes ou instances partenaires impliquées dans la formation de la personne en formation. La politique de la FRI en matière de protection des données est disponible sur www.frij.ch.

Exigences pour l'obtention du brevet ou de la maîtrise :

Les conditions suivantes doivent être remplies pour **l'obtention du brevet** :

- modules de gestion Bo1, Bo3 et Bo4 acquis
- 16 points acquis dans les modules de techniques de production
- 24 mois de pratique professionnelle après l'obtention du CFC (au moment de la remise de l'étude d'exploitation)
- réussite de l'examen final comportant quatre épreuves :
 - examen écrit « Gestion des branches de production et prestations » (Bo2)
 - examen écrit LWo1 « Grandes cultures », ou LWo2 « Production fourragère et conservation des fourrages », ou LWo3 « Grandes cultures bio », ou LWo4 « Production fourragère et conservation des fourrages bio »
 - étude d'exploitation
 - entretien professionnel sur l'exploitation.

Les conditions suivantes doivent être remplies pour **l'obtention de la maîtrise** :

- modules Mo2, Mo3, Mo4 acquis
- 20 points acquis dans les modules de techniques de production (yc les 16 points acquis au brevet)
- réussite de l'examen final comportant trois épreuves :
 - examen écrit « Gestion d'entreprise » (Mo1)
 - business plan (Mo5)
 - entretien professionnel sur la base du business plan.



Module LW17 Transformation fromagère, à Poligny avril 2025



Module Accueil à la ferme : vente directe, fabrication de glaces à la ferme, à La Sagne-Eglise janvier 2025

Formation de la paysanne : offre 2025-2026 dans l'Arc jurassien

Afin de répondre aux besoins spécifiques de la paysanne en matière de formation, l'ECE Arc jurassien, conduite par la FRI à Courtemelon et Loveresse et le CPNE-TN à Cernier offre notamment des cours modulaires. Suivis en emploi, ces cours permettent aux participantes d'acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la conduite de l'entreprise agricole, mettre en valeur les produits et prestations de l'exploitation, gérer des branches de production choisies, développer des activités annexes et entretenir des relations efficaces avec les nombreux partenaires de l'agriculture. Ils permettent également d'acquérir des compétences professionnelles pour la gestion du quotidien. Ils peuvent être suivis :

- dans leur intégralité pour l'accès au brevet fédéral de paysanne ;
- en formation à la carte en fonction des besoins et des intérêts de chacune.

La paysanne titulaire d'un brevet fédéral participe à la conduite de l'exploitation et gère un ménage agricole de manière performante :

- dispose du sens d'entreprendre et d'innover ;
- maîtrise l'organisation dans les travaux agricoles et les tâches domestiques ;
- conjugue diverses activités relevant des domaines de la production et de la consommation.

Le brevet fédéral de paysanne bénéficie d'une reconnaissance tant sur le plan professionnel que légal. Ainsi, il permet de remplir les exigences requises pour l'obtention des paiements directs ou d'aide à l'investissement. Ce brevet peut être le point de départ pour une cheffe d'exploitation agricole.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à l'une des séances d'information suivantes :

Lundi 16 juin 2025, 20h00, FRI, Courtemelon / Mardi 17 juin 2025, 20h00, CPNE-TN, Cernier

Les horaires des cours 2025-2026 et de plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frij.ch.

Informations : www.frij.ch
Pierre-André Odiet, FRI, Courtemelon, 032 545 56 63, pierre-andre.odiet@frij.ch

Inscription : jusqu'au 30 juin 2025, à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous et au verso, à retourner à :
Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Née le : _____

Adresse : _____ NPA, localité : _____

Tél : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____ Canton : _____ N° AVS : _____

Coordonnées bancaires* : N° IBAN : _____

Nom et adresse du/de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale.

- ☞ **souhaite suivre le / les module(s) suivant(s)** (cf. liste au verso)
- ☞ **accepte de figurer sur des listes de lauréat-e-s** publiées dans la presse : oui non
- ☞ **accepte que des photos** sur lesquelles elle apparaît durant sa formation à la FRI puisse être publiées pour un usage en relation avec l'école : oui non
- ☞ **accepte que les vidéos et/ou enregistrements sonores** dans lesquels elle apparaît puissent être utilisées à diverses fins en lien avec les activités de l'école : oui non

Modules 2025-2026		S'inscrit au cours (cocher)	S'inscrit à l'examen (cocher)	Durée (demi-jours)	Prix ⁽¹⁾⁽²⁾ facturé	Coût net ⁽²⁾
Modules proposés par l'ECE Arc Jurassien Courtemelon – Loveresse - Cernier						
BP03	Famille et société			10	880.-	240.-
BP04	Jardinage			15	1'280.-	340.-
BP06	Mise en valeur des produits			15	1'280.-	340.-
BP08	Comptabilité agricole			10	880.-	240.-
BP09	Economie rurale			12	1'040.-	280.-
BP11	Introduction à l'élevage bovin			10	880.-	240.-
BP16	Transformation du lait			10	880.-	240.-
BF04	Accueil à la ferme – Base ⁽³⁾			8	640.-	160.-
BF04d	Accueil à la ferme - Vente directe ⁽³⁾			6	560.-	160.-
BF07	Offres de formation à la ferme			6	560.-	160.-
BF21	Verger haute tige ⁽⁴⁾			16	1'360.-	360.-
LW11	Elevage et garde du cheval ⁽⁴⁾			16	1'360.-	360.-
Modules proposés par Grangeneuve Section formation - Posieux						
BP05	Alimentation et préparation des repas			20	1'680.-	440.-
BP06	Mise en valeur des produits			15	1280.-	340.-
BP07	Droit rural			12	1'040.-	240.-
BP16	Transformation du lait			10	880.-	240.-
BP17	Santé et domaine social			10	880.-	240.-
Modules proposés par le Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale Agrilogie - Morges						
BP01	Entretien du linge et de l'habitat			16	1'360.-	360.-
BP02	Gestion de l'habitat			10	880.-	240.-
BP04	Jardinage			15	1'280.-	340.-
Modules proposés par l'Ecole professionnelle service communautaire Châteauneuf - Sion						
BF04	Accueil à la ferme – Base ⁽³⁾			8	640.-	160.-
BF04b	Accueil à la ferme – Hébergement ⁽³⁾			6	560.-	160.-
LW14	Elevage et garde des caprins ⁽⁴⁾			10	880.-	240.-

- (1) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (CHF 140.- par module), le matériel d'enseignement.
- (2) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidates récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et CHF 20.- par demi-jour auprès de la FRI grâce à un soutien financier des cantons à la formation supérieure agricole.
- (3) L'inscription aux modules BF04d Accueil à la ferme – Vente directe et BF04b Accueil à la ferme – Hébergement nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme – Base.
- (4) Module proposé dans le cadre des cours préparatoires au brevet fédéral d'agriculteur-trice également ouvert comme module à option pour les candidates au brevet fédéral de paysanne.

Lieu et date : _____ Signature : _____

Les données concernant les personnes en formation collectées et traitées par la FRI sont nécessaires à la gestion de la filière de formation concernée, à la documentation et au suivi du cursus de formation des personnes en formation. Elles sont collectées et traitées dans le respect des dispositions légales régissant la filière en question. Elles sont destinées à l'usage interne et ne sont transmises, le cas échéant, qu'aux personnes ou instances partenaires impliquées dans la formation de la personne en formation. La politique de la FRI en matière de protection des données est disponible sur www.frij.ch

Exigences pour se présenter à l'examen professionnel de "Paysanne avec brevet fédéral" :

- CFC d'une formation professionnelle initiale ou formation terminée en école secondaire II
- Deux années de pratique professionnelle dans un ménage agricole (min. 50 %)
- 9 modules obligatoires certifiés : Entretien du linge et de l'habitat, Gestion de l'habitat, Famille et société, Jardinage, Alimentation et préparation des repas, Mise en valeur des produits, Droit rural, Comptabilité agricole, Economie rurale
- Deux modules à option certifiés parmi : Vente directe, Restauration et activités de loisirs, Hébergement à la ferme, Transformation du lait, Elevage et garde du cheval, Garde des ovins caprins lapins et de la volaille, Introduction à l'élevage bovin, Apiculture, etc.

L'examen professionnel comprend trois épreuves :

- Un travail de projet (dossier écrit, pondération 2)
- La présentation du travail de projet (examen oral, pondération 1)
- Un entretien professionnel (examen oral, pondération 1)

L'examen professionnel est réussi lorsque la moyenne pondérée des trois épreuves est égale ou supérieure à 4.0.

AUTRES ACTUALITES

Communications Fiduciaire

Décision de taxation

Dès la réception de votre décision de taxation, nous vous conseillons de nous en transmettre une copie. En effet, nous disposons d'un délai de 30 jours pour formuler une éventuelle réclamation. Un contrôle détaillé de votre décision de taxation reste donc essentiel.

Cotisations de prévoyance 2025 au 3^e pilier A

Nous profitons de vous rappeler les montants maximums pour les cotisations de prévoyance individuelle (pilier 3a) pour l'année 2025 :

- Pour les salariés affiliés à une caisse de pension : le montant maximum de cotisation s'élève à CHF 7'258.- pour l'année 2025
- En ce qui concerne les indépendants non affiliés au 2^e pilier, pour l'année 2025, ce montant se monte à CHF 36'288.- mais au maximum 20% du revenu net.

Nous vous rappelons que la cotisation de prévoyance doit être versée avant le 31.12.2025 pour que les déductions fiscales y relatives soient prises en compte. En cas de besoin, nous restons à votre disposition pour vous conseiller sur le sujet.

■ Votre équipe Fiduciaire FRI

2^e rencontre du groupe d'innovation jurassien « Agriculture du Futur »

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE



swiss
FOOD
RESEARCH

Date : Jeudi 5 juin 2025

Lieu : Fondation Rurale Interjurassienne, salle des grands ateliers, Courtemelon, 2852 Courtételle

Heure : 10h30 – 14h30 (avec lunch)

Programme

10h30 Café et accueil

11h00 Ouverture de la journée

Olivier Girardin, FRI,
Lucas Grob, SFR

11h15 Retour sur cours de formation FRI
Cours 25260 – Lancer et gérer un
cabanon de vente directe

Gaël Willemin,
Terroir Juraregion (FRI)

11h30 Présentation du concept de cabanon
Grand Chasseral

Sylvain Favre, La
Petite Epicerie et
Cllia

12h00 Déjeuner

13h00 Comment aménager une surface de
vente attrayante ?

Timo Frehner,
Migros

13h30 Semer, cultiver, récolter ... la fidélité
client avec le parcours client

Marina Helm, SFR

14h00 Conclusion de la journée

Olivier Girardin, FRI,
Lucas Grob, SFR

14h15 Réseauter

- Journée sur inscription via ce QR code :



- Une participation de CHF 25.- est demandée pour le lunch

■ Terroir Juraregion, FRI

Vigilance Frelon Asiatique : repérez les nids primaires dès le printemps !

Aidez-nous à trouver le frelon asiatique

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) poursuit sa progression en Suisse, représentant une menace croissante pour les abeilles domestiques, les cultures fruitières et la biodiversité locale. Pour les agriculteurs et professionnels du secteur agricole, il est crucial de savoir détecter les premiers signes de sa présence (voir l'affiche de sensibilisation à la page suivante).

Les nids primaires : à surveiller de près !

Dès le début du printemps, les reines fondatrices construisent des **nids primaires**, souvent de la taille d'une balle de tennis, voire d'un pamplemousse, ressemblant à un petit nid de guêpes. **Seule l'observation conjointe d'un frelon asiatique vers le nid primaire permet une identification sûre.** Ces nids sont généralement installés dans des abris protégés : hangars, abris de jardin, toitures, cabanons, etc. Une détection précoce permet une intervention rapide, avant que la colonie déménage et construise un nid secondaire (plus gros, souvent haut dans les arbres et plus difficile à détruire).

Que faire si vous voyez un frelon asiatique ou un nid ?

Chaque signalement compte pour contenir la propagation de ce prédateur. Restons vigilants sur nos exploitations et dans nos bâtiments.

Ne tentez surtout pas de détruire un nid vous-même.

Cela peut être dangereux et est strictement déconseillé.

Contactez des spécialistes formés pour intervenir en toute sécurité. A noter : certaines assurances privées peuvent prendre en charge les frais liés à la destruction du nid. Renseignez-vous auprès de votre assureur.

Signalez dans tous les cas vos observations

- En priorité sur la **plateforme officielle** : www.frelonasiatique.ch
- Via les **hotlines** des districts jurassiens.

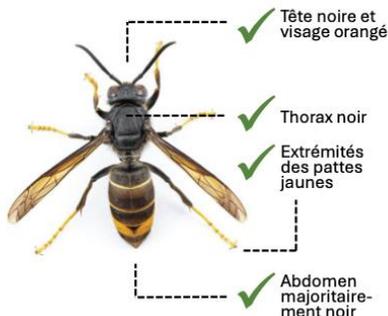
■ Julie Hernandez, FRI

Aidez-nous à trouver le frelon asiatique

Le frelon asiatique à pattes jaunes est une espèce invasive en Suisse qui s'attaque aux abeilles domestiques et à d'autres pollinisateurs. Aidez-nous à localiser sa présence, afin que nous puissions protéger notre faune indigène.

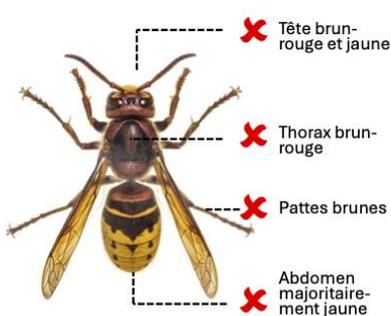
Reconnaitre le frelon asiatique

Le frelon asiatique



Ne pas confondre avec

Le frelon européen



Reconnaitre les nids de frelon asiatique

De petits nids primaires peuvent être trouvés au printemps et au début de l'été dans et autour des maisons: sous les avant-toits, dans les garages, cabanes de jardin, buissons, etc.



Diamètre 5-20cm

Les grands nids secondaires sont en forme de poire, d'un diamètre jusqu'à 1 m, et se trouvent le plus souvent à la cime des arbres à plus de 10 m de hauteur.



Diamètre 30-100cm

Signalez l'observation sur www.frelonasiatique.ch



Scannez le code pour soumettre une observation sur frelonasiatique.ch

En cas de difficultés d'accès au site ou si une vérification est souhaitée, la hotline FJA est à votre disposition :



District des Franches-Montagnes : 077 807 27 25



District de Delémont : 077 807 28 73



District de Porrentruy : 077 807 29 43

Crédits : Frelon asiatique © Brais Seara; Frelon européen © Ifsoomwhite; nid primaire gauche © lerucheruperigord.fr; nid primaire droite © lefrelon.com; nid secondaire ©Goven.fr

Groupe d'intérêt « Sol »

Riche de l'expérience « Terres Vivantes », la Fondation Rurale Interjurassienne va mettre sur pied un groupe d'intérêt sur la thématique des sols et de leur préservation.

Qu'est-ce qu'un groupe d'intérêt ?

C'est un collectif de personnes qui souhaite se réunir autour d'une thématique commune, ici le sol, afin de coconstruire de la connaissance. Le groupe d'autogère et créé sa propre dynamique. La FRI se propose pour animer et faciliter les contacts. Aucun prérequis n'est exigé, seule la motivation sur le sujet est importante.

De quoi pourrait-on parler ?

Les sujets « sol » sont multiples. Cela part de la connaissance de base, passe par l'impact des pratiques de travail du sol pour aller jusqu'au diagnostic de l'état actuel et des besoins à mettre en œuvre pour améliorer la situation.

Pour participer :

Si vous êtes intéressé-e, merci de nous contacter à terres.vivantes@frij.ch en nous décrivant en quelques lignes votre passion pour les sols. Nous serons ravis de vous compter parmi nous !

■ Amélie Fietier & Luc Scherrer, FRI

Marchés publics de bétail



Bovins

Seuls les animaux provenant d'exploitations présentant un risque négligeable de BVD (feu vert) peuvent être amenés sur les marchés bovins. Afin que le feu vert soit visible, il est instamment demandé d'éditer les documents d'accompagnement par internet (si impossibilité de le faire, écrire « feu BVD vert » sur le document d'accompagnement, à côté du numéro BDTA de l'animal, afin de l'attester).

Les feux de signalisation BVD peuvent être consultés dans la BDTA (dans les détails de l'exploitation).

Inscriptions par Internet :

www.agrijura.ch -> Marché de bétail -> Inscriptions aux marchés de bétail (QR-code ci-contre). Une confirmation d'inscription sera envoyée par e-mail.

Passé le délai, des inscriptions pourront encore être acceptées, selon les marchés, mais par téléphone uniquement (032 420 78 33, Service de l'économie rurale).

Programme (y.c. heures des marchés de moutons) visible dès le mercredi sous : www.proviande.ch - Marché - Prix hebdomadaires & données du marché - Programme des marchés.

Jour	Date	Heure	Lieu	Délai d'inscription
Lundi	26 mai 2025	8h15	Porrentruy	Mardi 20 mai (10h00)
Lundi	2 juin 2025	8h15	Saignelégier	Mardi 27 mai (10h00)
Mardi	24 juin 2025	8h15	Glovelier	Mardi 17 juin (10h00)
Lundi	30 juin 2025	8h15	Porrentruy	Mardi 24 juin (10h00)
Lundi	7 juillet 2025	8h15	Saignelégier	Mardi 1 ^{er} juillet (10h00)
Mercredi	23 juillet 2025	8h15	Porrentruy	Mardi 15 juillet (10h00)
Lundi	28 juillet 2025	8h15	Saignelégier	Mardi 22 juillet (10h00)

Moutons

Informations par rapport au piétin

La décision d'organiser le marché de moutons comme « non testé » ou « indemne de piétin » sera prise en fonction des inscriptions. L'information sera envoyée par courrier électronique aux personnes ayant inscrit des animaux. Elle sera également visible sur le site internet de Proviande (www.proviande.ch – Marché - Prix hebdomadaires & données du marché - Programme des marchés).

Les annonces doivent être faites par téléphone uniquement (032 420 78 33). Les informations suivantes seront recueillies :

- Nom, prénom, domicile du propriétaire
- No de téléphone
- Adresse e-mail
- No BDTA
- Statut de l'exploitation concernant le piétin (« indemne » ou « non testé »)
- Nombre d'animaux qui seront amenés au marché (indiquer les catégories)

Jour	Date	Lieu	Délai d'inscription
Mardi	24 juin 2025	Glovelier	Lundi 16 juin 2025 (12h00)
Lundi	4 août 2025	Glovelier	Lundi 28 juillet 2025 (12h00)
Mardi	14 octobre 2025	Glovelier	Lundi 6 octobre 2025 (12h00)
Mardi	9 décembre 2025	Glovelier	Lundi 1 ^{er} décembre 2025 (12h00)

■ Le Chef du Service de l'économie rurale : Jean-Paul Lachat

Marchés de bétail de boucherie du Jura bernois

Prochains marchés de bétail de boucherie 2025

Tavannes, 08h30, lundi

16.06.2025	14.07.2025	11.08.2025	08.09.2025	13.10.2025	08.12.2025
------------	------------	------------	------------	------------	------------

Inscription préalable des animaux : l'enregistrement des animaux doit être effectué 2 semaines à l'avance au bureau de l'enregistrement compétent. L'inscription par www.anitrade.ch est possible jusqu'au lundi midi de la semaine précédant le marché.

Si l'inscription ne peut plus se faire par les voies ordinaires (personne compétente OAN ou Anitrade), vous pouvez vous adresser à tierproduktion@vol.be.ch ou par T 031 636 14 04.

Les marchés n'ont lieu que si un nombre suffisant d'animaux est annoncé. Des modifications éventuelles au présent programme/heures de départ restent réservées. Vous trouverez de plus amples informations ainsi que le programme sur le site www.bernerbauernverband.ch / Leistungen / Support / Schlachtviehmärkte.

■ Berner Bauern Verband, 3072 Ostermündingen



Association d'élevage bovin Tramelan et Montbautier

Mise des Reussilles

La mise des Reussilles 2025 aura lieu le **mercredi 16 juillet 2025 à 11h00**.

Délai d'inscription : **mardi 1^{er} juillet 2025**.

Les éleveurs intéressés voudront bien inscrire les bêtes au **Jura, Jura bernois et Neuchâtel** auprès de Raphaël Sommer, Le Cernil 4, 2722 Les Reussilles, T 079 251 08 25.

Prix d'inscription : CHF 30.- par bête.

Pour tous renseignements, merci de contacter Christian Müller, Bergerie du Chalet, 2720 Tramelan, T 032 484 97 52 ou 076 532 56 65.

■ Christian Müller

Fiduciaire Service Gestion Campagne (SEGECA) 2732 Loveresse

Comptabilité – Fiscalité – Conseils - Assurances
T 032 482 61 40, F 032 482 61 42

Emmental assurance n°1 de l'assurance ménage et de l'assurance responsabilité civile privée

En 2025, Emmental assurance a obtenu la 1^{re} place dans la catégorie assurance ménage et celle de l'assurance responsabilité civile privée suite à une enquête comparant les compagnies d'assurance suisses.

L'assurance ménage se compose de modules. Les risques peuvent ainsi être couverts de façon individuelle et en fonction des besoins personnels.

L'assurance responsabilité civile privée vous protège lorsque vous devez verser des dommages et intérêts. Des couvertures complémentaires sont possibles comme par exemple pour activité professionnelle complémentaire comme loueurs de chevaux (dommages au cheval, indemnité journalière, manifestations d'équitation).

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez conclure une assurance ou pour de plus amples renseignements.

- Votre partenaire : Fiduciaire SEGECA
Agence Emmental assurance

TVA – taux de dette fiscale nette, possibilité d'obtenir un 3^e taux

Dès le 1^{er} janvier 2025, suite à un changement de loi, il est dorénavant possible de demander plus que deux taux de TDFN du moment où le chiffre d'affaires de l'activité en question dépasse le 10 % du chiffre d'affaires total. Cette demande se fait au plus tard au décompte du 1^{er} semestre 2025. Dès 2026, si on souhaite demander un 3^e taux, celui-ci doit dépasser le 10 % du chiffre d'affaires total basé sur les trois dernières années.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question.

- Votre partenaire : Fiduciaire SEGECA



Fédération d'élevage bovin de la race tachetée rouge du Jura bernois

Marché de bétail de boucherie

Voici les résultats du marché du mois d'avril 2025 à Tavannes :

VK	75 vaches	4.04 CHF/kg Ø estimation	4.63 CHF/kg Ø prix net	14.73 % de surenchère
Total	138 bêtes	4.73 CHF/kg Ø estimation	5.30 CHF/kg Ø prix net	12.08 % de surenchère

Voici les résultats du marché du mois de mai 2025 à Tavannes :

VK	47 vaches	4.28 CHF/kg Ø estimation	5.14 CHF/kg Ø prix net	20.13 % de surenchère
Total	81 bêtes	5.07 CHF/kg Ø estimation	5.77 CHF/kg Ø prix net	13.61 % de surenchère

Prochains marchés : Tavannes 16 juin 2025, 14 juillet 2025, 11 août 2025, 8 septembre 2025, 13 octobre 2025, 10 novembre 2025, 8 décembre 2025.

Bea

Permanente :

4 vaches inscrites.

3 vaches exposées.

Des Joncs Rubels SAPHIR, Giauque Claude-Alain, Prêles

Harzer Kilian Sf LEILA, Lüthi Christophe, Court

Piénibon Winchester CANDY, Tschan Kevin, Corgémont

Elite :

Cat. 3 HO 2e rang, Neufs Prés Monument CARLOUCHE, Grossen Fritz, Les Ecorcheresses

Cat. 6 SO 9e rang, Amigo FEDELIA, Monnat Heidi et Claude-François, La Chau-de-Fonds

Cat. 7 HO 1er rang, Siegsoleil Fleury JORDANIE, Siegenthaler Jean, Mont-Soleil

3e rang, Les Prés Legend MILKIWAY, Heim Fritz, Les Ecorcheresses

8e rang, Du Pélu Jordy PEPITA, Zahnd Vincent, La Ferrière

Cat. 9 HO 2e rang, La Matenne Flips SOLDANELLE, Liechti Etienne + Antony, Fernet-Dessous

Cat. 12 HO 6e rang, La Cerlière Mr l'Mac MILEIKA, Gasser Martial, Les Pontins

Mises 2025

Prochaines mises : 20 août 2025, 19 novembre 2025.

Activités et expo 2025

05.09.2025 Concours taureaux, Les Ponts-de-Martel

10.10.2025 Marché concours, Manège d'Orange, Tavannes

11.10.2025 Soirée des éleveurs, Reconvilier

■ Président : Claude-François Monnat



Société d'économie alpestre et d'agriculture du district de Moutier

Sortie de printemps

Nous vous invitons à notre traditionnelle visite des pâturages qui aura lieu

Samedi 31 mai 2025

Rendez-vous à 10h00 au centre communal du Fuet où nous serons reçu par le Président de la bourgeoisie, M. Claude-Alain Paroz, qui nous informera sur le déroulement de la matinée.

Au programme, découverte des pâturages de la bourgeoisie et des installations attenantes. Au terme de cette visite, un apéro gracieusement offert par la bourgeoisie de Saicourt vous sera servi.

Nous nous rendrons ensuite au restaurant Les Places sur Montbautier pour le repas de midi.

Cette invitation s'adresse à tous les membres et ami-e-s, aux communes municipales, mixtes et bourgeoises.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreuses et nombreux à cette journée.

■ Le comité



Syndicat bovin Les Bois

130^e anniversaire

Le Syndicat d'élevage bovin des Bois célèbre cette année son 130^e anniversaire. L'évènement sera marqué dignement puisqu'un jubilé public, sous la forme d'un concours de bétail, sera mis sur pied.

Les festivités auront lieu le

Samedi 20 septembre 2025

**sur l'exploitation familiale de Philippe Paupe, En Déderbie 1
2336 Les Bois**

Durant la matinée, les concours de bétail s'enchaîneront sur le ring selon les diverses catégories. Puis, avant le repas de midi, les plus jeunes éleveurs auront la possibilité de se déguiser et de présenter un veau.

L'après-midi sera ensuite dédié à l'élection des diverses championnes.

Restauration chaude midi et soir dans une cantine chauffée.

La journée se terminera par une soirée festive, avec remise des prix et orchestre de la famille Zmoos de Montsevelier.

■ Le comité



Fédération Neuchâteloise Inter-races Bovines

Gabriel Scheidegger, président, La Roche 265, 2314 La Sagne

Concours de taureaux de l'Arc jurassien

Le **vendredi 5 septembre 2025** aura lieu le concours de taureaux centralisé de l'Arc jurassien à l'**Anim'halle aux Ponts-de-Martel**.

Les classements débiteront le matin et seront suivis de l'élection des champions.

Une cantine sera ouverte à tous tout au long de la journée et vous y trouverez de quoi boire et vous restaurer.

Tous les taureaux inscrits au herdbook et **nés avant le 5 mars 2025** peuvent y participer.

Le délai des inscriptions est fixé au **vendredi 1^{er} août 2025** par Redonline.

Une prise de sang sera nécessaire et seuls les bovins provenant d'un troupeau indemne de BVD peuvent être amenés au concours (statut BVD de l'exploitation : aucun séquestre, vert), un courrier sera adressé aux éleveurs, avec les informations sur le type d'analyse, en temps voulu.

En cas de questions, vous pouvez contacter le comité d'organisation par e-mail : [federatiionnib@gmail.com](mailto:federationnib@gmail.com).



Photo : FNIB

■ Aline Froidevaux, secrétaire



IMPRESSUM Terrien interjurassien (ISSN 1663-5671) paraît chaque mois. Bulletin adressé aux membres de la FRI et abonnés. Son contenu émane de la Fondation Rurale Interjurassienne, des Chambres d'agriculture du Jura et du Jura bernois, des Services cantonaux de l'agriculture et des partenaires. Ses pages sont ouvertes à toutes les organisations agricoles et sylvicoles du Jura bernois et du Jura. Editeur et rédaction : Adresse de contact : FRI, CP 65, 2852 Courtételle, courriel valerie.maurer@frij.ch (T 032 545 56 59).

AGENDA – Echéances administratives voir sur www.frij.ch

	<u>Page</u>	
26.05.25	Marché public de bétail à 8h15 à Porrentruy	26
31.05.25	Sté d'éco. alpestre et d'agr. du district de Moutier : sortie de printemps	30
02.06.25	Marché public de bétail à 8h15 à Saignelégier	26
05.06.25	2 ^e rencontre du groupe d'innovation jurassien « Agriculture du Futur »	22
07-08.06.25	AgriJura : Fête des Paysannes et Paysans jurassiens	6
09.06.25	TERRIEN interjurassien n°25-178 : dernier délai de réception des articles et annonces	
16.06.25	Séance d'information Brevet et Maîtrise fédérale agricole, FRI, Courtemelon	15-17
16.06.25	Séance d'information Formation de la paysanne, FRI, Courtemelon	19-21
16.06.25	Marché de bétail de boucherie à 8h30 à Tavannes	26
17.06.25	Séance d'information Brevet et Maîtrise fédérale agricole, CPNE-TN, Cernier	15-17
17.06.25	Séance d'information Formation de la paysanne, CPNE-TN, Cernier	19-21
24.06.25	Marché public de bétail à 8h15 à Glovelier	26
24.06.25	Marché de moutons à Glovelier	26
30.06.25	Marché public de bétail à 8h15 à Porrentruy	26
07.07.25	Marché public de bétail à 8h15 à Saignelégier	26
14.07.25	Marché de bétail de boucherie à 8h30 à Tavannes	27
16.07.25	Assoc. d'élevage bovin Tramelan et Montbautier : Mise des Reussilles à 11h00	27
23.07.25	Marché public de bétail à 8h15 à Porrentruy	26
28.07.25	Marché public de bétail à 8h15 à Saignelégier	26
04.08.25	Marché de moutons à Glovelier	26
11.08.25	Marché de bétail de boucherie à 8h30 à Tavannes	27
18.08.25	TERRIEN interjurassien n°25-179 : dernier délai de réception des articles et annonces	
20.08.25	FEBJB : Mise	29
05.09.25	FEBJB : Concours taureaux aux Ponts-de-Martel	29
05.09.25	Féd. Neuchâteloise Inter-races Bovines : Concours de taureaux aux Ponts-de-Martel	31
08.09.25	Marché de bétail de boucherie à 8h30 à Tavannes	26
20.09.25	Syndicat bovin des Bois : Jubilé (130 ^e) à la Ferme Philippe Paupe, 2336 Les Bois	30